



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20773
8 août 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

**LETRE DATEE DU 7 AOUT 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PANAMA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Le 25 avril 1989 j'ai, comme vous le savez, prié le Président du Conseil de sécurité durant le mois en question de convoquer une réunion de cet organe pour examiner la grave situation à laquelle se heurte mon pays à cause de l'intervention flagrante des Etats-Unis dans ses affaires intérieures, à cause de la politique de déstabilisation et coercition que les Etats-Unis mènent contre le Panama, et aussi à cause de la menace constante de recours à la force qu'ils font peser sur lui.

Suite à la demande du Panama, le Conseil a tenu une séance le 28 avril 1989 et il a décidé de fixer ultérieurement la date de la prochaine séance au cours de laquelle il poursuivrait l'examen de cette question.

Etant donné que les troupes des Etats-Unis en territoire panaméen ont continué à intensifier dangereusement leurs actes d'intimidation, de provocation et d'agression contre le Panama au mépris de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, ainsi qu'en violation des traités relatifs au canal de Panama, je vous demande de convoquer, le plus rapidement possible, le Conseil de sécurité en séance publique pour reprendre l'examen de la question faisant l'objet de ma lettre du 25 avril 1989 (S/20606).

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Leonardo A. KAM B.